



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
11 août 2009

Français
Original : Anglais



**Deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme
intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques**

Nairobi, 5-9 octobre 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Etude des options possibles pour renforcer l'interface science-politique
dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques**

**Besoins et mesures pour renforcer l'interface science-politique
dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Dans sa décision 25/10 du 20 février 2009, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a pris note des conclusions de la réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques tenue à Putrajaya (Malaysia) du 10 au 12 novembre 2008. Il a reconnu et souligné le besoin de renforcer et d'améliorer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques pour le bien-être des personnes et le développement durable à tous les niveaux. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport préliminaire sur l'analyse des lacunes établi par le PNUE pour faciliter de nouvelles discussions sur l'amélioration de l'interface science-politique.

2. Sur cette base et dans la même décision, le Conseil d'administration a invité les gouvernements et les organisations concernées à continuer d'explorer les mécanismes susceptibles d'améliorer l'interface science-politique pour la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité, le bien-être de l'humanité à long terme et le développement durable, en tenant compte de la nécessité particulière de développer et de maintenir les capacités techniques et scientifiques des pays en développement pour les questions liées à la biodiversité. Le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif du PNUE de mener une nouvelle fois une action pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements et les organisations concernées pour explorer les mécanismes susceptibles d'améliorer et de renforcer l'interface science-politique, en vue de faire rapport sur les progrès accomplis lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la biodiversité, et des autres réunions concernées. A cette

* UNEP/IPBES/2/1.

fin, le Conseil d'administration a également demandé au Directeur exécutif de convoquer une deuxième réunion intergouvernementale et multipartite le plus rapidement possible en 2009, après l'achèvement de l'analyse des lacunes, sur l'exploration des mécanismes susceptibles d'améliorer l'interface science-politique. Le document UNEP/IPBES/2/INF/1 contient l'analyse des lacunes alors que la note de synthèse afférente figure dans le document UNEP/IPBES/2/2.

3. La présente note met en relief les principaux besoins pour le renforcement de l'interface science-politique en s'appuyant sur les conclusions principales de l'analyse des lacunes et présente des mesures pour examen à la réunion en cours.

4. Comme l'a souligné l'analyse des lacunes, les interfaces science-politique sont des structures et des mécanismes visant à améliorer l'identification, la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques pour accroître l'efficacité de la gouvernance en :

- a) *Fournissant l'occasion et le cadre* pour des échanges entre les scientifiques et les décideurs à divers échelons de gouvernance et entre un éventail de secteurs et de domaines;
- b) *Attribuant les rôles et responsabilités* aux scientifiques, aux décideurs et aux autres parties prenantes concernées ainsi qu'aux détenteurs du savoir au sein de ces mécanismes;
- c) *Facilitant une coordination améliorée* dans et entre les divers groupes de parties prenantes.

II. Principaux besoins

5. Les cinq principaux besoins exposés ci-dessous ont été dégagés dans les six conclusions de l'analyse des lacunes. Les conclusions ne correspondent pas nécessairement à ces besoins de façon exacte, comme dans le cas de la première conclusion. Cette dernière décrit la multiplicité des interfaces science-politique, mais ne soulève aucun besoin précis. De même, les troisième et cinquième conclusions contribuent ensemble au besoin de produire des connaissances pour une base de connaissances commune et partagée.

A. Besoin d'améliorer l'indépendance scientifique

6. La deuxième conclusion principale de l'analyse des lacunes montre les progrès réalisés par un nombre considérable d'organes scientifiques consultatifs existants pour améliorer l'orientation et la qualité des contributions scientifiques dans la prise de décisions. Toutefois, elle souligne la possibilité de renforcer davantage l'indépendance scientifique en améliorant la crédibilité, la pertinence et la légitimité, sachant que :

- a) La « pertinence » traduit la mesure dans laquelle l'approche et les conclusions d'une interface science-politique sont étroitement liées aux besoins de la prise de décisions. En outre, elle reflète la mesure dans laquelle une interface science-politique identifie les groupes cibles principaux et veille à des consultations et à des communications efficaces entre ces groupes cibles et les détenteurs du savoir, tout en renforçant les capacités à la fois des experts et des décideurs à interagir de manière constructive;
- b) La « crédibilité » rend compte de la validité perçue des informations, méthodes et procédures à l'intention d'un public défini et donc la mesure dans laquelle des données de qualité appropriée et des méthodes éprouvées sont utilisées, la disponibilité de résultats et de méthodes pour l'examen par des pairs, l'absence de partialité et la sélection de détenteurs du savoir au moyen de procédures appropriées et transparentes, entre autres;
- c) La « légitimité » met en évidence l'équité, l'équilibre, l'acceptabilité politique et la confiance perçus, en particulier la mesure dans laquelle les mécanismes sont jugés conformes aux contributions, préoccupations, valeurs et croyances divergentes des parties prenantes et garantissent la transparence et la disponibilité des données et des informations ainsi que le déploiement des efforts pour renforcer les capacités de tous les groupes intéressés à collaborer.

B. Besoin d'améliorer la collaboration et la coordination dans la production de connaissances pour une base de connaissances commune et partagée

7. Les troisième et cinquième conclusions montrent qu'un bon nombre d'institutions contribuent de manière appréciable à l'établissement d'une base de connaissances sous une forme quelconque. Toutefois, on pourrait faire valoir que les problèmes fondamentaux liés à l'établissement d'une base de connaissances couvrant l'ensemble des questions relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques ne peuvent être résolus de façon adéquate par des études non coordonnées d'éléments individuels provenant de domaines traditionnels et isolés dans un ensemble ponctuel de sites de recherche dispersés dans le monde entier. Plutôt, on soutient que les lacunes en matière de connaissance démontrent dans une large mesure l'absence d'un mécanisme fournissant des directives communes et réexaminées périodiquement sur une approche stratégique de la recherche visant à assurer l'identification et la satisfaction, d'une manière coordonnée, de la plupart des besoins importants sur le plan des connaissances, pour soutenir plus efficacement la gouvernance à tous les niveaux. Il est donc essentiel d'améliorer la coordination et de faciliter la collaboration dans et entre les divers réseaux scientifiques et les interfaces science-politique pour disposer d'une stratégie de production de connaissances plus cohésive et cohérente. En outre, il faut améliorer l'accès aux données, aux informations et aux connaissances déjà disponibles.

C. Besoin de réaliser des évaluations périodiques et en temps voulu pour produire et diffuser des avis pertinents sur le plan politique

8. Les quatrième et cinquième conclusions principales montrent que les divers mécanismes synthétisent, présentent et diffusent les connaissances pour orienter les politiques. Il importe toutefois de renforcer les mécanismes ordinaires en fournissant des informations périodiques, en temps voulu et pertinentes sur le plan politique afin d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être des personnes dans toutes les instances d'élaboration de politiques en matière de développement, y compris les institutions économiques, sociales et environnementales. Il est en outre nécessaire de mettre en place un mécanisme, de nature presque certainement intergouvernementale, capable de fournir une voix unifiée faisant autorité qui soutient la prise de décisions en matière de développement aux niveaux national et mondial au moyen d'évaluations scientifiques périodiques et en temps voulu reposant sur des scénarios, des modèles intégrés et des indicateurs.

D. Besoin d'appuyer la mise en œuvre des politiques

9. La quatrième conclusion souligne que divers mécanismes synthétisent, présentent et diffusent les connaissances pour orienter les politiques. On constate cependant l'absence de mécanismes ordinaires au sein des interfaces science-politique existantes pour transposer les résultats d'évaluation pertinents sur le plan politique dans la mise en œuvre des politiques de développement, en particulier, à l'échelon national. Il est donc essentiel d'appuyer davantage l'élaboration des politiques en fournissant un soutien scientifique sous forme d'outils et de méthodes d'appui à la prise de décisions.

E. Besoin de renforcer les capacités afin d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être des personnes

10. La sixième conclusion principale souligne que plusieurs institutions et mécanismes contribuent à renforcer les capacités pour utiliser la science de manière efficace dans la prise de décisions à tous les niveaux. Des lacunes de taille demeurent toutefois en ce qui concerne la capacité de produire efficacement des connaissances pertinentes, de formuler ou de représenter les choix politiques de façon critique, de traduire les connaissances dans des mesures politiques et de coordonner ces mécanismes. Un rôle accru des scientifiques issus d'un éventail de domaines est donc indispensable pour renforcer les capacités de participation dans les diverses initiatives scientifiques aux niveaux national, régional et mondial. Il importe en outre de renforcer les capacités des scientifiques dans les pays en développement de contribuer de manière plus efficace aux dialogues entre les sciences et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques pour le bien-être des personnes. Dans ce contexte, il convient de renforcer les capacités des scientifiques de fournir des informations scientifiques d'une manière que peuvent utiliser non seulement les responsables des questions d'environnement, mais aussi les responsables des questions d'économie et de développement.

III. Possibilités de renforcer l'interface science-politique

11. Les représentants pourraient souhaiter réfléchir à la façon dont les mesures suivantes pourraient répondre à chacun des besoins identifiés ci-dessus et partant, renforcer l'interface science-politique. Ces mesures ne s'excluent pas mutuellement et les représentants pourraient souhaiter envisager l'adoption d'une ou de plusieurs d'entre elles.

A. Besoin d'améliorer l'indépendance scientifique

12. Les mesures visant à améliorer l'indépendance scientifique, en rehaussant la crédibilité, la pertinence et la légitimité, pourraient comprendre celles décrites ci-dessous.

1. Mesure 1

13. Des dispositions devraient être prises pour accroître les ressources financières et humaines mises à la disposition de chacun des organes ou mécanismes scientifiques consultatifs pour faciliter l'accès à une base d'expertise scientifique élargie et améliorer les procédures de fonctionnement au sein des mandats existants, sans qu'il soit nécessaire d'adopter de nouvelles décisions.

Avantages

- Chaque organe ou mécanisme scientifique consultatif serait renforcé de manière indépendante
- Chaque organe ou mécanisme scientifique consultatif serait capable d'examiner le large éventail de questions liées à la biodiversité et aux services écosystémiques dans le cadre de son programme de travail en cours

Inconvénients

- Le financement intégral de chaque organe ou mécanisme scientifique consultatif est prohibitif
- Les répétitions inutiles et le chevauchement pourraient continuer et s'intensifier lors de la production et de la fourniture d'informations scientifiques pertinentes sur le plan politique, en particulier, dans le cas des questions intersectorielles

2. Mesure 2

14. Les instances dirigeantes des organes et mécanismes scientifiques consultatifs existants devraient être encouragées à revoir leurs activités et leurs mandats et à adopter de nouvelles décisions de manière à utiliser les ressources financières et humaines existantes de façon plus efficace pour :

- a) Examiner un ensemble plus ciblé et restreint de points de l'ordre du jour propres à leurs objectifs principaux, tout en demandant à un mécanisme externe commun de se charger des points intersectoriels de l'ordre du jour, tout particulièrement ceux nécessitant une coordination avec d'autres interfaces dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques;
- b) Etablir des procédures de fonctionnement pour éviter des problèmes potentiels. Un exemple serait le cas d'un organe consultatif chargé non seulement de fournir des contributions scientifiques au processus d'élaboration des politiques, mais également d'agir comme plateforme de négociation initiale.

Avantages

- Chaque organe ou mécanisme scientifique consultatif existant pourrait être renforcé de manière indépendante
- Les ressources financières et humaines limitées pourraient être utilisées de manière plus efficace et une plus grande attention pourrait être accordée à l'atteinte de l'indépendance scientifique

- Les mandats et les objectifs de chaque organe et mécanisme scientifiques consultatifs pourraient être clarifiés et simplifiés. De cette manière, les risques de chevauchement et de redondance avec d'autres interfaces science-politique similaires seraient réduits

Inconvénients

- La révision de mandats et l'adoption de nouvelles décisions sont des procédures complexes et de longue haleine
- Cette mesure présuppose la disponibilité d'un mécanisme externe commun fournissant des informations scientifiques pertinentes sur le plan politique au sujet de questions intersectorielles nécessaires au soutien d'un vaste éventail de processus
- L'établissement de nouvelles procédures de fonctionnement par chaque interface science-politique existante pour séparer les activités relatives à la fourniture d'informations scientifiques et les activités relatives à la fonction d'agir en tant que plateforme de négociation initiale pourrait exiger des modifications importantes sur le plan des dispositions institutionnelles pour une interface science-politique donnée et nécessiter des ressources supplémentaires.

3. Mesure 3

15. Un nouveau mécanisme (ci-après dénommé « le nouveau mécanisme ») devrait être mis sur pied pour renforcer l'interface science-politique actuelle. Il aurait, en raison de sa nature, un mandat précis de fournir des informations scientifiques périodiques, en temps voulu et pertinentes sur le plan politique qui répondent aux demandes d'organes et de mécanismes scientifiques consultatifs existants. Ces informations porteraient, en particulier, sur des questions intersectorielles couvrant tout le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Le nouveau mécanisme assurerait la liaison avec les organes scientifiques consultatifs des interfaces science-politique existantes de manière à dissocier la fonction de fournir des informations scientifiques crédibles et indépendantes et la fonction d'agir en tant que plateforme de négociation initiale, comme c'est le cas du régime climatique où il existe des rôles clairs et distincts pour le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Conférence des Parties à cette Convention. Le nouveau mécanisme pourrait reposer sur des dispositions institutionnelles précises définissant la portée, la structure de gouvernance et la base juridique pour répondre aux besoins des divers processus existants.

16. Des précisions sur les dispositions institutionnelles possibles pour le nouveau mécanisme, y compris la base juridique, la structure de gouvernance, le secrétariat, le programme de travail et le financement, se trouvent dans les documents UNEP/IPBES/1/3 à 5, également disponibles pour la présente réunion.

Avantages

- En fournissant des informations scientifiques, tout en laissant la fonction de négociation, importante, mais distincte, aux autres organes existants, le nouveau mécanisme pourrait renforcer le travail des organes et des mécanismes scientifiques consultatifs existants
- Le nouveau mécanisme pourrait alléger le programme de travail excessivement lourd des organes et des mécanismes scientifiques consultatifs existants en se chargeant de l'examen des questions sectorielles qui, pour l'heure, relèvent des interfaces science-politique existantes
- Le nouveau mécanisme pourrait fournir des contributions scientifiques à partir d'une plateforme commune à chaque organe et mécanisme existants qui en ferait la demande, comme dans le cas de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire

Inconvénient

- De nouvelles sources de financement seraient nécessaires, mais les avantages sur le plan des informations produites à l'intention de plusieurs interfaces science-politique pourraient l'emporter sur les coûts liés au chevauchement et à la redondance

B. Besoin d'améliorer la collaboration et la coordination dans la production de connaissances pour une base de connaissances commune et partagée

17. Les mesures visant à faciliter la production de connaissances et à établir une base de connaissances commune et partagée pourraient comprendre celles décrites ci-dessous.

1. Mesure 1

18. Un groupe de travail informel composé de représentants de réseaux scientifiques mondiaux et de représentants régionaux de réseaux scientifiques nationaux ainsi que de représentants de différents organes et mécanismes scientifiques consultatifs pourrait être établi. L'objectif de ce groupe pourrait être de renforcer les initiatives existantes au moyen d'échanges et de partages réguliers d'informations traduisant les besoins et les demandes de chacun. Le groupe de travail ne mènerait pas des activités dans le but spécifique de produire des informations scientifiques. Il se concentrerait plutôt davantage sur l'identification des besoins des communautés scientifiques et politiques, en échangeant des informations et en les informant, en vue de renforcer l'appui à une stratégie de recherche coordonnée répondant aux besoins de chaque interface science-politique. Ce groupe pourrait également travailler à accroître l'accès aux données, aux informations et aux connaissances existantes et à intégrer tout nouveau matériel qui serait disponible.

Avantages

- L'établissement d'un ou de plusieurs groupes de travail informels est relativement simple puisqu'aucune approbation officielle par les instances dirigeantes des organes ou interfaces respectifs n'est requise
- Les initiatives existantes pourraient être renforcées par une coopération et une coordination accrues; elles pourraient également devenir plus pertinentes grâce à une meilleure interaction entre les organes et mécanismes scientifiques consultatifs

Inconvénients

- Le groupe jouirait d'une légitimité limitée en raison de l'absence d'approbation officielle par les instances dirigeantes respectives
- Le soutien financier à la communauté scientifique, tout particulièrement dans les pays en développement, pour participer aux réunions des groupes de travail et accéder aux données, aux informations et aux connaissances, pourrait être insuffisant

2. Mesure 2

19. La deuxième mesure est semblable à la première. Cependant, dans ce cas-ci, un groupe de travail spécial officiel approuvé par les instances dirigeantes des institutions respectives serait mis sur pied. Ceci favoriserait une approche plus coordonnée et structurée ainsi que des mandats et des objectifs clairs. Des fonds seraient alloués pour assurer une approche coordonnée au renforcement de l'établissement d'une base de connaissances commune et partagée que divers organes et mécanismes scientifiques consultatifs pourraient utiliser. Le groupe de travail ne mènerait pas des activités pour produire ces informations scientifiques. Il se concentrerait plutôt davantage sur les besoins des communautés scientifiques et politiques, en échangeant des informations et en les informant, pour renforcer l'appui à une stratégie de recherche coordonnée visant à répondre aux besoins de chaque organe et mécanisme scientifiques consultatifs et à accroître l'accès aux données, aux informations et aux connaissances.

Avantages

- Un groupe de travail spécial officiel offrirait la légitimité nécessaire à la coordination d'une stratégie pour la production de connaissances scientifiques
- Le groupe pourrait offrir la légitimité et la pertinence permettant à la communauté scientifique de mobiliser des fonds pour mener des activités de recherche
- Les initiatives existantes pourraient être renforcées par une coopération et une coordination accrues; elles pourraient également devenir plus pertinentes grâce à une plus grande interaction entre les organes et mécanismes scientifiques consultatifs

Inconvénients

- L'établissement d'un groupe de travail spécial officiel, l'identification de priorités en matière de production de connaissances et l'adoption de conclusions exigeraient une décision de chaque instance dirigeante des organes et mécanismes scientifiques consultatifs existants, ce qui pourrait donner lieu à un long processus¹
- Le soutien financier à la communauté scientifique, tout particulièrement dans les pays en développement, pour participer aux réunions des groupes de travail et également, pour accéder aux données, aux informations et aux connaissances, pourrait être insuffisant

3. Mesure 3

20. La production de connaissances et l'établissement d'une base de connaissances commune et partagée pourraient être considérés comme étant l'un des domaines prioritaires au sein du nouveau mécanisme. Des représentants des divers réseaux scientifiques pourraient être des membres officiels du nouveau mécanisme, en plus des représentants d'organes et de mécanismes scientifiques consultatifs existants. Comme dans le cas de la seconde mesure, le nouveau mécanisme ne produirait pas de connaissance. Il soutiendrait plutôt l'élaboration d'une stratégie partagée visant à combler les lacunes en matière de connaissances pour l'ensemble du domaine de la biodiversité et des services écosystémiques et à accroître l'accès aux données, aux informations et aux connaissances.

Avantages

- L'élaboration d'une stratégie de recherche coordonnée couvrant l'ensemble du domaine de la biodiversité et des services écosystémiques pourrait, en raison de sa nature, constituer une partie intégrante du nouveau mécanisme
- Le nouveau mécanisme pourrait ne pas nécessiter de financement supplémentaire pour la production d'une base de connaissances commune puisqu'elle pourrait constituer l'un de ses éléments principaux

Inconvénient

- Cette mesure présuppose que le nouveau mécanisme pour des évaluations périodiques et en temps voulu fournissant des informations pertinentes sur le plan politique existe déjà

C. Besoin de réaliser des évaluations périodiques et en temps voulu pour produire et diffuser des avis pertinents sur le plan politique

21. Les mesures visant à fournir des évaluations scientifiques périodiques et en temps voulu couvrant l'ensemble du domaine de la biodiversité et des services écosystémiques pour le bien-être des personnes pourraient comprendre celles décrites ci-dessous.

1. Mesure 1

22. Un groupe de travail spécial officiel devrait être mis sur pied et chargé d'un mandat précis de produire des évaluations scientifiques périodiques reposant sur les évaluations respectives d'organes et de mécanismes scientifiques consultatifs existants pour fournir un rapport de synthèse exhaustif couvrant l'ensemble du domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

Avantages

- Cette mesure tirerait profit des évaluations scientifiques déjà réalisées par les interfaces science-politique existantes

1 Par exemple, dans le domaine des produits chimiques et des déchets, les conférences des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ont mis en place un groupe de travail spécial conjoint pour examiner les façons d'améliorer la coopération et la coordination entre les conventions. Le groupe a formulé un ensemble de recommandations que les trois conférences des Parties ont adoptées par la suite. Cette approche est fondée sur l'autonomie des trois conventions : une décision doit être prise par chacune des conférences des Parties chaque fois qu'une question commune doit être résolue.

- Elle améliorerait la légitimité et peut-être également la pertinence des rapports de synthèse

Inconvénients

- Il n'existe pas de cadre conceptuel commun couvrant l'ensemble des questions relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques entre et dans les échelons de l'écologie et de la gouvernance
- L'établissement de données de référence communes à partir d'un ensemble d'évaluations utilisant divers cadres conceptuels, méthodologies, indicateurs et scénarios est une procédure complexe
- La mesure exigerait l'approbation des instances dirigeantes de chaque organe et mécanisme scientifiques consultatifs sur le sujet, la portée et les conclusions de tous les rapports

2. Mesure 2

23. Le nouveau mécanisme serait chargé d'un mandat précis d'entreprendre des évaluations périodiques et globales et de fournir des informations scientifiques périodiques, en temps voulu et pertinentes sur le plan politique pour les diverses interfaces science-politique, comme dans le cas de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, en utilisant un cadre conceptuel commun. En outre, le nouveau mécanisme encouragerait et soutiendrait les évaluations à l'échelon national faisant appel à des cadres conceptuels semblables, tout en se concentrant sur leur utilisation efficace au niveau national et sur leur emploi comme éléments fondamentaux des évaluations mondiales et régionales. Le nouveau mécanisme produirait des rapports d'évaluation sur de nouvelles questions en temps voulu, selon qu'il conviendrait, pour les divers organes et mécanismes scientifiques consultatifs.

Avantages

- Le nouveau mécanisme pourrait fournir un cadre uniforme et cohérent pour produire des informations pertinentes sur le plan politique au moyen d'évaluations intégrées, en utilisant le cadre de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire. Ces informations porteraient sur l'état, les moteurs, les tendances et les prévisions des interactions entre l'être humain et l'environnement; une attention particulière serait accordée aux effets des changements dans la biodiversité et les services écosystémiques sur le bien-être des personnes à divers niveaux
- Le nouveau mécanisme utiliserait des données de référence scientifiquement crédibles fournies par l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire comme fondement à des évaluations périodiques pour assurer une cohérence entre les efforts passés et futurs
- Un cadre conceptuel commun sous l'égide du nouveau mécanisme pourrait faciliter l'élargissement et la limitation des évaluations entre les échelons national, régional et mondial
- Le nouveau mécanisme pourrait fournir des signaux et des leçons précoces en suivant les tendances et les nouveaux résultats scientifiques diffusés sous forme de rapports et d'alertes auprès des partenaires concernés en temps opportun
- Le nouveau mécanisme serait étayé par les expériences d'évaluations pertinentes
- Le nouveau mécanisme pourrait mener à la rentabilité en évitant la répétition inutile d'activités dans les diverses interfaces

Inconvénients

- Le nouveau mécanisme et certaines des évaluations réalisées par des interfaces science-politique existantes pourraient faire double emploi et se chevaucher;
- Le nouveau mécanisme aurait besoin du soutien et de l'approbation des interfaces science-politique existantes pour fournir des informations pertinentes sur le plan politique en vue de l'examen de questions relatives au bien-être des personnes dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

- Le nouveau mécanisme nécessiterait des ressources financières et humaines afin d'entreprendre le travail aux divers échelons pour fournir les évaluations scientifiques périodiques et en temps voulu

D. Besoin d'appuyer la mise en œuvre des politiques

24. Les mesures visant à fournir un soutien politique et des informations aux partenaires concernés, en regroupant et en diffusant les informations scientifiques de manière à répondre à leurs besoins, pourraient comprendre celles décrites ci-dessous.

1. Mesure 1

25. Chaque organe et mécanisme scientifiques consultatifs existants devrait être renforcé par la fourniture de ressources financières et humaines adéquates pour faciliter la transposition des résultats d'évaluation dans la prise de décisions au sein de ses structures institutionnelles en place.

Avantage

- L'impact politique de chaque organe et mécanisme scientifiques consultatifs en ce qui concerne les questions particulières de son ressort pourrait être accru

Inconvénients

- Cette mesure pourrait ne pas assurer une pleine compréhension de l'ensemble du domaine de la biodiversité et des services écosystémiques et des principales interactions avec d'autres secteurs et interfaces
- Elle pourrait perpétuer l'approche sectorielle ou axée sur des questions particulières dans la résolution des problèmes liés à la biodiversité et aux systèmes écosystémiques pour le bien-être des personnes
- Un organe ou un mécanisme scientifique pourrait formuler des recommandations normatives ne relevant clairement pas de son mandat comme détenteur des connaissances scientifiques

2. Mesure 2

26. Le nouveau mécanisme fournirait un appui sous forme de trousse de soutien aux décisions à l'intention des décideurs.

Avantages

- Un nouveau mécanisme pourrait couvrir, en raison de sa nature, l'ensemble du domaine de la biodiversité et des services écosystémiques à la fois dans et entre les organes et mécanismes scientifiques consultatifs et les secteurs aux niveaux mondial, régional et national
- Cette mesure pourrait compléter et renforcer davantage les organes et mécanismes scientifiques consultatifs existants qui pourraient adopter la mesure n°1 ci-dessus recommandant d'améliorer la transposition des résultats scientifiques dans la prise de décisions au sein de chaque interface science-politique
- Les résultats d'évaluation fournissent une base d'informations unique pour transposer des connaissances scientifiques dans des mesures politiques en matière de développement

Inconvénients

- Cette mesure présuppose que le nouveau mécanisme d'évaluations périodiques et en temps voulu fournissant des informations pertinentes sur le plan politique existe déjà
- Le nouveau mécanisme pourrait ne pas pleinement reconnaître les spécificités politiques et les demandes de chaque organe et mécanisme scientifiques consultatifs

E. Besoin de renforcer les capacités afin d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être des personnes

27. Les mesures visant à renforcer les capacités des scientifiques et des décideurs, tout particulièrement dans les pays en développement et à intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être des personnes en produisant des informations scientifiques, en réalisant des évaluations scientifiques à de multiples niveaux et en transposant les connaissances scientifiques dans des actions politiques, pourraient comprendre celles énoncées ci-dessous.

1. Mesure 1

28. Les organes scientifiques consultatifs existants ont présenté des demandes claires pour le renforcement des capacités dans les trois domaines susmentionnés auprès des initiatives de renforcement des capacités existantes sous l'égide de diverses organisations, telles que le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale ou dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial.

Avantages

- Aucune ressource financière supplémentaire ne serait nécessaire aux interfaces science-politique existantes pour mettre sur pied des programmes de renforcement des capacités distincts;
- Cette mesure réduirait les risques de répétitions inutiles des activités de renforcement des capacités menées par les initiatives de renforcement des capacités existantes

Inconvénients

- Cette mesure pourrait limiter les activités de renforcement des capacités à des questions particulières relevant de chaque organe et mécanisme scientifiques consultatifs et ne pas couvrir l'ensemble des questions relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques et nécessaires pour étayer les politiques de développement
- Il n'est aucunement garanti que les programmes de renforcement des capacités existants puissent répondre à ces demandes d'une manière satisfaisant aux exigences des interfaces science-politique existantes

2. Mesure 2

29. Le nouveau mécanisme pourrait soutenir des initiatives de renforcement des capacités existantes en identifiant les domaines potentiels nécessitant un renforcement des capacités.

Avantages

- Au titre de cette mesure, les recommandations pour le renforcement des capacités adopteraient une approche globale répondant à l'ensemble des questions relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques
- Cette mesure réduirait les risques de répétitions inutiles des activités de renforcement des capacités menées par les initiatives de renforcement des capacités existantes

Inconvénient

- Il n'est aucunement garanti que les programmes de renforcement des capacités existants puissent répondre à ces demandes d'une manière satisfaisant aux exigences des interfaces science-politique existantes

3. Mesure 3

30. Cette mesure est semblable à la seconde. Toutefois, dans ce cas-ci, le renforcement des capacités fait partie intégrante du nouveau mécanisme.

Avantages

- Le renforcement des capacités serait intégré dans les activités du nouveau mécanisme dans son ensemble

- Le renforcement des capacités adopterait une approche globale répondant à l'ensemble des questions relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques
- Les demandes de renforcement des capacités identifiées par le nouveau mécanisme seraient traitées directement par le mécanisme et ne dépendraient pas d'autres programmes de renforcement des capacités

Inconvénients

- Cette mesure présuppose que le nouveau mécanisme d'évaluations périodiques et en temps voulu fournissant des informations pertinentes sur le plan politique existe déjà
- Cette mesure pourrait nécessiter des ressources financières considérables et détourner l'attention du mandat principal qui consiste à fournir des informations scientifiques périodiques et en temps voulu
- Cette mesure et les programmes de renforcement des capacités existants pourraient faire double emploi ou se chevaucher

IV. Examen d'un cadre politique global et de recommandations pour renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques

31. Sur la base des Besoins et des possibilités identifiés ci-dessus, les représentants souhaiteront peut-être définir un cadre scientifique et politique visant à fournir des informations scientifiques périodiques, en temps voulu et pertinentes sur le plan politique couvrant l'ensemble du domaine de la biodiversité et des services écosystémiques dans le but de renforcer l'interface science-politique. En recommandant des moyens de mettre en œuvre ce cadre, les représentants pourraient souhaiter envisager une ou plusieurs des mesures exposées dans la présente note.

32. Des précisions sur des dispositions institutionnelles possibles pour mettre en œuvre ce cadre, y compris la base juridique, la structure de gouvernance, le secrétariat, le programme de travail et le financement, se trouvent dans les documents UNEP/IPBES/1/3 à 5, également disponibles pour la présente réunion.
